



Agrégés (collège, lycée, CPGE)  
PRAG & PRCE (supérieur)

# La réforme du baccalauréat et du lycée

La présentation par Jean-Michel Blanquer, lors du Conseil des ministres du 14 février 2018, de la réforme du baccalauréat et du lycée reprend les grandes lignes du rapport rédigé par Pierre Mathiot et remis au ministre le 24 janvier dernier<sup>1</sup>.

## I – Le rapport Mathiot. Audience du 30 janvier 2018

Ce rapport avait fait l'objet d'une lecture commentée par la FAEN<sup>2</sup> en vue d'une audience de la FAEN prévue le 30 janvier en présence de M. Kerrero, Directeur de Cabinet du ministre Blanquer et de Madame Bourhis, Conseillère sociale, partenariats et vie scolaire.

Le SAGES et les deux autres syndicats enseignants de la Fédération ont ainsi pu faire entendre leurs critiques. Nous avons notamment indiqué à nos interlocuteurs :

- **que nous partageons les constats effectués par le rapport Mathiot sur l'actuel baccalauréat** : un « ensemble complexe, lourd, peu lisible, coûteux » et, surtout, un diplôme dont la valeur certificative se trouve considérablement affaiblie (taux de réussite en hausse constante, nombre accru de mentions attribuées, moyenne générale de certains lauréats supérieure à 20/20) ;
- **que, s'agissant de le transformer en le revalorisant, nous entérinons** – le baccalauréat étant en effet à la fois un diplôme de fin d'études secondaires et le premier garde de l'enseignement supérieur –, **la nécessité qu'une telle réforme vienne conforter le lien existant entre ce diplôme et la poursuite du cursus des élèves dans l'enseignement supérieur**, ce,
  - dans la continuité du « Plan Étudiant » et du dispositif « Parcoursup », **les résultats obtenus au lycée et dans le cadre du baccalauréat devant être pris en compte selon nous pour l'admission dans l'enseignement supérieur** ;
  - **en sorte qu'il permette « une réussite plus fréquente » après le baccalauréat<sup>3</sup>**, les compétences disciplinaires et méthodologiques évaluées dans le cadre de ce diplôme et, plus largement, enseignées durant le cursus au lycée, devant être ajustées à ce qui sera exigé des élèves dans l'enseignement supérieur<sup>4</sup>.
- **que nous estimions qu'une réforme du baccalauréat suppose effectivement que soit repensée en amont, l'organisation des classes y conduisant, la classe de seconde et les classes du cycle terminal du lycée.**



<sup>1</sup> « Un nouveau baccalauréat pour construire le lycée des possibles » :

<http://www.education.gouv.fr/cid125542/bac-2021-remise-du-rapport-un-nouveau-baccalaureat-pour-construire-le-lycee-des-possibles.html>

<sup>2</sup> Rapport Mathiot sur la réforme du baccalauréat et du lycée. Entre irréalisme et incohérence (février 2018) :

<http://www.le-sages.org/pages/act-analyses.html>

V. Hermant, Secrétaire générale du SAGES et N. Gourrier, Secrétaire général de la FAEN, membre du SNCL.

<sup>3</sup> Le taux de réussite au baccalauréat (général et technologique), environ 90 %, dont 50 % avec mention, ne doit pas masquer une autre réalité : l'échec de 60 % des étudiants en licence...

<sup>4</sup> Dans ce cadre, nous indiquions au ministère qu'il conviendrait de concrétiser le rôle particulier que les professeurs agrégés peuvent et doivent jouer dans la liaison entre le lycée et l'enseignement supérieur (voir texte du SAGES joint : <http://www.le-sages.org/documents/2018/lycee-bac-SAGES-agreges.pdf>)

**Nous nous sommes toutefois montrés très réticents** face à certaines propositions présentées dans le rapport Mathiot, les critiques que nous avons alors développées valant d'ailleurs encore aujourd'hui pour les mêmes propositions lorsqu'elles ont été reprises par le ministre Blanquer :

- **concernant le nouveau baccalauréat, les propositions relatives à la mise en place du contrôle continu** – auquel l'examen rénové par M. Mathiot **accorde un poids trop lourd**<sup>1</sup> – tout particulièrement celle du fameux « Grand Oral », qui loin d'alléger l'organisation existante du baccalauréat, l'alourdissait encore, sans qu'il soit finalement assuré que la valeur certificative du diplôme s'en trouve améliorée.

- **concernant la nouvelle organisation du cycle terminal du lycée,**

- **les propositions relatives à l'enseignement d'une « culture commune »**, projet dont nous redoutons ce qu'il est susceptible de recouvrir, à savoir un enseignement édulcoré, revu à la baisse en matière d'exigences académiques, dispensé selon des horaires insuffisants, et dont les premières victimes sont, non pas les élèves les plus favorisés, mais bien les plus fragiles. Cette « construction d'une culture commune » en lycée nous apparaissait être en contradiction avec l'ambition de rendre au baccalauréat, en tant, à la fois, que diplôme de fin d'études secondaires et premier garde de l'enseignement supérieur, une véritable valeur certificative ;

- **les propositions relatives aux « dominantes »**, la rédaction du rapport semblant indiquer une volonté de reporter encore et toujours une réelle spécialisation. Nous avons exprimé la crainte que ces enseignements, dont le choix, par un lycéen, est directement lié à ses projets post-baccalauréat, ne répondent pas en réalité, à la nécessité d'acquérir la maîtrise nécessaire, le plus tôt possible, des techniques de base spécifiques aux disciplines choisies et pourtant requises dans l'enseignement supérieur.

## **II – Le projet de réforme présenté par le ministre Blanquer le 14 février**

Comme nous l'avons déjà observé, le projet de réforme du baccalauréat et du lycée présenté par le ministre s'inspire très largement des propositions présentées dans le rapport Mathiot.

Un projet de décret fixant les grands axes de la réforme du baccalauréat à compter de la session 2021 a d'ores et déjà été soumis au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) (avis consultatif) le 21 mars dernier : il a été rejeté avec 40 voix, 19 pour et 11 abstentions<sup>2</sup>.

Un projet relatif à la réforme du lycée semble moins urgent puisque cette réforme, si elle est actée, sera mise en œuvre à la rentrée 2019 pour les classes de première et à la rentrée 2020 pour les classes de terminale.

### **1) Réforme du baccalauréat (concerne aussi le baccalauréat technologique)**

Le baccalauréat 2021 reposera **pour une part** sur un **contrôle continu** et **pour une autre part** sur des **épreuves terminales**. Nous avons résumé les indications données par le Ministère de l'éducation nationale (MEN) dans le tableau 1 suivant.

---

<sup>1</sup> L'extension du contrôle continu telle qu'envisagée par le rapport Mathiot nous a semblé inacceptable, parce qu'exagérant son importance dans la validation du baccalauréat (40 %, quand 25 % devrait être, selon nous, un maximum).

<sup>2</sup> Le SNES-FSU reste opposé à la réforme. L'UNSA a voté en faveur du projet.

**Tableau 1 : projet pour le baccalauréat 2021**

CYCLE TERMINAL	ÉPREUVES TERMINALES : 60 % DE LA NOTE FINALE	CONTRÔLE CONTINU : 40 % DE LA NOTE FINALE
CLASSE DE PREMIÈRE	<p><u>ÉPREUVE ANTICIPÉE ÉCRITE ET ORALE DE FRANÇAIS</u></p> <p>se déroulant comme aujourd'hui <u>À LA FIN DU MOIS DE JUIN</u></p>	
CLASSE DE TERMINALE	<p><u>QUATRE ÉPREUVES FINALES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>DEUX ÉPREUVES ÉCRITES</u> <u>PORTANT SUR LES DISCIPLINES DE SPÉCIALITÉ</u> ayant lieu <u>AU RETOUR DES VACANCES DE PRINTEMPS</u></li> <li>● <u>DEUX ÉPREUVES</u> se déroulant <u>FIN JUIN</u></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>ÉPREUVE ÉCRITE DE PHILOSOPHIE</u></li> <li>- <u>ORAL D'UNE DURÉE DE 20 MINUTES</u></li> </ul> <p>se déroulant en deux parties : présentation d'un projet préparé par l'élève préparé tout au long du cycle terminal première et terminale adossé à une ou deux disciplines de spécialité choisies par lui ; échange avec un jury composé de trois personnes, permettant une évaluation de « la capacité de l'élève à analyser en mobilisant les connaissances acquises au cours de sa scolarité, notamment scientifiques et historiques. »<sup>1</sup>.</p>	<p><u>ÉPREUVES COMMUNES</u> <u>AU COURS DES ANNÉES DE PREMIÈRE ET DE TERMINALE</u> <u>(30%)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>PORTANT SUR DES DISCIPLINES ÉTUDIÉES</u></li> <li>- <u>ORGANISÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS</u> <i>(par exemple en janvier et avril de l'année de première, puis en décembre de l'année de terminale)</i></li> </ul> <p><b>Pour garantir l'égalité entre les candidats et les établissements scolaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place d'une « banque nationale numérique de sujets »</li> <li>- copies anonymisées corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève</li> </ul> <p>harmonisation prévue</p> <p><u>PRISE EN COMPTE DES BULLETINS SCOLAIRES (10 %)</u></p>

**Remarques**

- **Évaluation des langues et ouverture européenne et internationale**  
Chaque élève étudiera deux langues vivantes comme aujourd'hui. « L'écrit sera évalué selon les standards européens dans le cadre des épreuves communes. L'oral sera apprécié d'après les mêmes standards, à partir de février de l'année de terminale, selon les dispositions actuelles. »
- **Quatre principes demeurent inchangés**
  - Le baccalauréat est obtenu à partir d'une moyenne générale de 10/20
  - L'oral de rattrapage est maintenu en tant que seconde chance
  - Le système actuel de compensation et de mentions est maintenu
  - Il n'existe pas de note éliminatoire ou de note de plancher
- **Le ministère n'indique pas les pourcentages accordés à chacune des épreuves.**  
(Le rapport Mathiot avait proposé 25 % pour les épreuves de spécialité et 10 % pour le français, la philosophie et l'oral.)

<sup>1</sup> Site du MEN

## 2) Réforme du lycée

Conjointement à la rénovation du baccalauréat, la réforme Blanquer prévoit une réorganisation du lycée général et technologique et une évolution des programmes d'enseignement.

### a) La réorganisation

Cette réorganisation prévoit **la fin des séries en voie générale**, qui laisseront place à « des parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts et de ses ambitions ».

**Trois types d'enseignements** seront dispensés en cycle terminal des lycées dans le cadre de ces parcours :

- **un socle de culture commune**
- **des disciplines de spécialité** choisies par l'élève
- **un temps d'aide à l'orientation** « tout au long du lycée pour préparer les choix de parcours et, à terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur ».

(Voir tableau 2)

**Tableau 2 : projet pour les nouveaux enseignements d'un lycée « rénové »**

ENSEIGNEMENTS	CLASSE DE PREMIÈRE	CLASSE DE TERMINALE
<b><u>I SOCLE DE CULTURE COMMUNE</u></b>		
Français	4 h	
Philosophie		4 h
Histoire-géographie	3 h	3 h
Enseignement moral et civique	0 h 30	0 h 30
LV1 et LV2	4 h 30	4 h
EPS	2 h	2 h
Humanités scientifiques et numériques	2h	2 h
<b>Total</b>	<b>16 h</b>	<b>15 h 30</b>
<b><u>II DISCIPLINES DE SPÉCIALITÉ</u></b>		
	3 disciplines à choisir (« triplète »)	2 disciplines à choisir (« doublette ») parmi les 3 suivies en première
Arts	4 h	6 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4 h	6 h
Humanités, littérature et philosophie	4 h	6 h
Langues et littérature étrangères	4 h	6 h
Mathématiques	4 h	6 h
Numérique et sciences informatiques	4 h	6 h
Science de la Vie et de la Terre	-	-
Sciences de l'ingénieur**	4 h	6 h
SES	4 h	6 h
Physique-Chimie	4 h	6 h
<b>Total</b>	<b>12 h</b>	<b>12 h</b>
<b>Total I et II</b>	<b>28 h</b>	<b>27 h 30</b>
<b><u>III ORIENTATION</u></b>		
	1 h 30	1 h 30
<b><u>IV ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS</u></b>		
	1 choix au maximum	1 choix supplémentaire possible
Langues et cultures de l'Antiquité		
Arts		
EPS		
LV3		
Mathématiques expertes	} seulement en terminale	
Mathématiques complémentaires		
Droit et enjeux du monde contemporain	3 h	

Sciences de l'ingénieur\*\* : horaires spécifiques en lien avec la voie technologique

**Concernant l'enseignement technologique, son actuelle organisation en séries est maintenue.**

La réforme prévoit que « des ajustements seront apportés pour [y] proposer un socle de culture commune articulé avec les enseignements de spécialité et l'aide à l'orientation. », autrement dit, que toutes les séries technologiques bénéficieront d'enseignements communs, en français, philosophie, histoire-géographie, enseignement moral et civique, LV1 et LV2 et EPS, et que ces enseignements seront complétés, selon la série, par des enseignements en mathématiques, physique-chimie *etc.*

Rappel

Les spécialités des séries technologiques sont les suivantes :

STL : Sciences et technologies de laboratoire (avec deux spécialités : biotechnologies et sciences physiques et chimiques en laboratoire)

STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion

ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social

STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués

TMD : Technique de la musique et de la danse

Dans ces séries, les horaires élève sont, en première, de 26h à 30 h, et en terminale, de 27 h à 32 h.

## **b) Les programmes d'enseignement**

Ces programmes seront revus pour les classes de première et de terminale à **compter de la rentrée 2019**, selon le ministère « dans une logique d'exigence disciplinaire et de préparation à l'enseignement supérieur »<sup>8</sup>. Le Conseil supérieur des programmes<sup>9</sup> est saisi pour proposer le contenu de ces nouveaux enseignements.

Entre temps, **dès la rentrée 2018, sont prévues des évolutions en classe de seconde**, « destinées à installer l'état d'esprit du baccalauréat 2021 »<sup>10</sup>, avec mise en place :

- d'un « **test numérique de positionnement en début d'année** pour permettre à chacun de savoir où il en est en français et en mathématiques » ;
- d'un « **accompagnement personnalisé au long de l'année** concentré sur la maîtrise de l'expression écrite et orale » ;
- d'une « **aide à l'orientation** pour accompagner vers la classe de première (54 h annuelles) ».

## **III – Audience du 15 février**

**La FAEN<sup>11</sup> a été reçue au MEN** le 15 février, au lendemain de l'annonce par M. Blanquer du projet exposé ci-dessus, par Madame Bourhis et M. Cristofari, de la DGESCO<sup>12</sup> (chef de service de l'Instruction publique et de l'action pédagogique).

Plusieurs points du projet ont pu être précisés de vive voix à notre fédération. Nous les énumérons ensuite, assortis de quelques commentaires.

<sup>8</sup> Site du MEN

<sup>9</sup> <http://www.education.gouv.fr/cid75495/le-conseil-superieur-des-programmes.html>

<sup>10</sup> Site du MEN

<sup>11</sup> Représentée alors par Norman Gourrier, son secrétaire général, également responsable de la section académique du SNCL (Syndicat national des collèges et des lycées) de Rouen

<sup>12</sup> DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire

### • **Le contrôle continu du baccalauréat renouvelé**

Le contrôle continu compte dans le projet actuel pour 40 % de la note finale, avec un poids de 30 % obtenu par le biais des matières issues du « tronc commun, évaluées par des épreuves partielles et pour un poids de 10 % issu de la prise en compte des bulletins de notes.

Ces épreuves partielles sont toutefois envisagées par le ministère comme une mesure transitoire : on s'attend en effet à ce que les résultats moyens des élèves aux épreuves partielles soient similaires à ceux portés sur leur bulletin. À terme donc, l'examen des bulletins prendra progressivement de plus en plus de poids pour arriver aux 40 % et donc constituer intégralement le contrôle continu.

Notre crainte de voir le baccalauréat perdre progressivement son caractère national et devenir un « diplôme d'établissement » – avec tous les risques de pressions locales sur les enseignants par les chefs d'établissement et les parents pour des révisions de notes – se trouve hélas confirmée.

### • **Les nouvelles « disciplines de spécialité »**

Il est prévu que les programmes qui constitueront la matière des nouvelles « disciplines de spécialité », actuellement dépourvues de contenu, seront rédigés pour décembre 2018.

Qui enseignera ces disciplines ? Pour la spécialité « numérique et sciences de l'informatique », le ministère avoue compter sur les bonnes volontés et les « talents cachés » (cryptés ?) des professeurs. Une formation certificative est envisagée, sans pour autant aller jusqu'à une reconnaissance disciplinaire. Même si les professeurs de sciences seront majoritaires à occuper ce créneau, il restera ouvert à tous.

### • **La prise en charge de l'orientation**

Les programmes d'enseignement du cycle terminal indiquent 1h 30 hebdomadaires d'orientation, dont il faudra selon le ministère, prévoir l'annualisation en 54 h. Pour la prise en charge de cette orientation, le ministère compte, là aussi, sur les bonnes volontés : seront mis à contribution, les professeurs principaux, les professeurs de spécialité une fois passées les épreuves terminales de leur discipline, mais aussi des intervenants extérieurs, issus notamment de structures régionales, ce, tout particulièrement en mai et juin.

L'annualisation permettant que le volume global de 54 h puisse servir à couvrir par exemple, une sortie à un forum de métiers, on assiste donc bien ici à une perte en heures d'enseignement<sup>13</sup>.

### • **L'organisation des enseignements de spécialité**<sup>14</sup>

Derrière l'apparence d'un nouveau lycée « à la carte » dont les enseignements s'adapteraient aux goûts des élèves, c'est, nos interlocuteurs du ministère le reconnaissent, le principe de réalité qui guidera aussi et largement les lycéens dans leur choix de combinaisons de dominantes. Toutes les combinaisons ne sauraient évidemment être proposées dans un même établissement, et malgré des réunions d'harmonisation prévues par le ministère, il est également illusoire d'imaginer parvenir à une offre diversifiée au maximum serait-ce dans un même bassin d'enseignement. Les lycéens devront donc faire leur choix parmi les « doublettes » ou « triplettes » établies par leur lycée en fonction des moyens et des équipes disponibles.

En outre, le nombre de places disponibles par choix de « doublettes » ou « triplettes » risque de ne pas être aussi flexible que le ministère le laisse entendre : alors qu'il « est déjà complexe aujourd'hui d'ouvrir ou de fermer une classe dans une série donnée pour s'adapter à la demande », comment les lycées pourraient-ils demain « moduler leur offre chaque année sur six ou sept combinaisons différentes, selon les besoins formulés par les lycéens » ? Il est donc clair que, « sans moyen supplémentaire, tous les élèves ne pourront pas trouver place dans la combinaison de leur choix, et qu'ils seront ou bien fortement incités à la modifier, ou bien amenés à formuler des vœux préférentiels. Un océan de litiges en vue avec les familles ! »

---

<sup>13</sup> Le projet de réforme conduit à des horaires d'enseignement par élève identiques aux horaires actuels à la seule condition de considérer ces 1h 30 d'orientation comme du temps d'enseignement.

<sup>14</sup> Nous suivons ici le commentaire du SNCL : des guillemets sont indiqués lorsque nous le reprenons *verbatim*  
[http://www.sncl.fr/1/reforme\\_annoncee\\_notre\\_federation\\_recue\\_au\\_ministere\\_2973544.html](http://www.sncl.fr/1/reforme_annoncee_notre_federation_recue_au_ministere_2973544.html)

« Enfin, le projet prévoit qu'un lycéen puisse changer de spécialité entre la première et la terminale : mais comment imaginer qu'un élève qui n'a pas fait une heure de mathématiques en première se trouve soudainement capable de suivre une spécialité en mathématiques en terminale ? »

- **Le « Grand Oral »**

Selon le ministère, ce sont principalement les professeurs de spécialité qui seront chargés de cette tâche.

Les épreuves de spécialité du baccalauréat ayant eu lieu en avril, la préparation du « Grand Oral » – comme l'orientation – permettra d'éviter aux élèves, à ces professeurs de spécialité et à d'autres de leurs collègues, l'oisiveté, mère de tous les vices, durant les mois de mai et de juin.

- **Que fait-on en mai et juin ?**

Car cela semble être une obsession ministérielle : « Les épreuves de français en première, de philosophie en terminale, et l'oral auront lieu à la fin du mois de juin afin que toute l'année scolaire soit mise à profit. »

Comment maintenir toutefois les lycéens jusqu'au dernier jour de juin entre les murs des lycées, alors que les épreuves écrites du baccalauréat seront terminées au plus tard à la mi-mai ?

Tous les moyens semblent bons, la prise en compte de l'assiduité pour l'obtention du baccalauréat ou, comme nous en avons parlé, l'orientation, ou une concentration du travail en vue du « Grand Oral » sur ces deux mois.

Les professeurs, en tout cas, doivent s'attendre à voir leurs emplois du temps varier en cours d'année, au gré des périodes découpées par les temps forts du nouveau baccalauréat.

- **L'enseignement de complément en terminale**

Ces enseignements pourront venir s'ajouter à la « doublette » de spécialité, dans la perspective d'une préparation accrue à l'enseignement supérieur.

Cette mesure, indiquée dans le tableau des programmes d'enseignement, nous semble très positive, puisque nous tenons à une spécialisation suffisante des lycéens qui le désirent en vue de leurs études ultérieures.

## **Conclusion**

Certes, avec un taux de réussite au baccalauréat général et technologique proche de 90 %, dont 50 % avec mention, et l'échec conjoint de 60 % des étudiants en licence universitaire, une réforme du baccalauréat et du lycée s'imposait.

Il y avait deux possibilités d'améliorer la situation :

- maintenir les actuelles sections du cycle terminal du lycée, mais en revoyant à la baisse la distribution actuelle du baccalauréat au sein d'une même classe d'âge, puisqu'elle donne finalement lieu à un diplôme dévalorisé :

- en orientant en fin de seconde vers des filières professionnelles et artisanales revalorisées les élèves intéressés ou ceux dont les aptitudes ne leur permettent pas d'envisager des filières générales ;

- en prévoyant des passerelles entre les deux types d'orientations.

C'eût été reconnaître que tous les élèves ne peuvent atteindre le même niveau dans les filières générales et décider de sélectionner en amont du cycle terminal du lycée ;

- supprimer toutes les sections, proposer un enseignement commun à tous, à condition qu'il soit d'un niveau suffisant, et reporter toute forme de spécialisation à l'entrée dans le supérieur.

Le rapport Mathiot, puis le ministre, ont choisi une position intermédiaire, en refusant d'attaquer de front l'idéologie de l'égalitarisme (suppression des sections générales et introduction du « socle de culture commune »), tout en maintenant un minimum de spécialisation, donc de sélection (introduction de disciplines de spécialité). Cette position a le mérite d'être relativement consensuelle mais elle est loin toutefois d'être parfaitement satisfaisante :

- pour ce qui concerne le « socle de culture commune », on se reportera à la critique émise plus haut. Certes nous aspirons, pour tous les élèves, au rétablissement d'une très solide culture généraliste : culture littéraire, philosophique, historique, par le biais de la lecture des textes, apprentissage et approfondissement des techniques de base – qui ne relèvent donc en rien d'une spécialisation et qui ne sont actuellement plus maîtrisées – en mathématiques, en sciences humaines (maîtrise de la grammaire, de la rhétorique, rédaction d'un texte). Mais, d'expérience, nous redoutons que la mise en place d'enseignements regroupant des élèves issus de toutes spécialités, donc dispensés à des groupes très hétérogènes ne serait-ce que du point de vue des centres d'intérêt, impose un fort nivellement par le bas ;

- contrairement à ce qu'affirment d'autres syndicats, qui considèrent que la spécialisation prévue par M. Blanquer au travers des futures « dominantes » serait prématurée et trop poussée pour des lycéens, nous craignons au contraire que ces « dominantes » ne constituent une spécialisation insuffisante au regard des exigences de certaines filières de l'enseignement supérieur...

Cela étant, c'est aussi la mise en œuvre effective de la réforme qui en révélera la pertinence. Nous souhaitons, malgré toutes les réserves que nous avons émises à ce propos, que le « socle de culture commune » puisse être enseigné dans les meilleures conditions possibles, avec ambition et rigueur, et que les futurs enseignements de spécialité et complémentaires réussissent à satisfaire les appétences des lycéens le plus exigeants. Nous espérons aussi que les choix des combinaisons de « dominantes » qui vont s'imposer aux lycées ne viendra pas renforcer l'actuelle ségrégation entre les « bons » établissements et les autres, et que la préparation du « Grand Oral » n'accentuera pas encore les inégalités entre lycéens.

Enfin, nous ne laisserons pas les professeurs être, de façon abusive, la première variable d'ajustement des difficultés d'organisation que laisse malheureusement augurer la réforme promise par M. Blanquer.



Nous terminerons en rappelant que c'est l'acquisition de bases solides dès les plus petites classes, une réelle maîtrise de la lecture (fin de CP), de l'écriture et du calcul, certes, mais également la maîtrise de soi (« respecter autrui »), qui conditionne la réussite ultérieure dans le second degré. En l'état actuel des choses, ces bases ne sont pas acquises pour une proportion d'élèves conséquente, et ce qu'atteste l'incapacité d'un nombre accru de bacheliers à suivre aujourd'hui une scolarité dans le supérieur, c'est aussi et largement l'insuffisance du niveau acquis en amont du lycée et impossible à compenser avant le baccalauréat. Soyons clair : un « niveau suffisant » serait une maîtrise minimale de la lecture, de l'orthographe et de la grammaire, l'aptitude à formuler oralement et par écrit une pensée cohérente ou un raisonnement logique – nécessitant la capacité à s'intéresser à ce que dit l'autre sans affectivité déplacée ou hystérie –, un travail régulier et exigeant, et un minimum d'autonomie.

La réforme du lycée est ainsi indissociable d'une révision du mode de fonctionnement des stades antérieurs de la scolarité, et nous souhaitons que l'intérêt apporté à l'école élémentaire par le ministre Blanquer dès son entrée au ministère, puisse porter ses fruits.

La réforme du lycée ne saurait non plus se passer d'un recentrage résolu du système d'enseignement français (écoles, collèges, lycées et même, désormais, enseignement supérieur) sur ses fonctions d'instruction et d'éducation : il est inacceptable que l'École soit devenue un lieu d'irrespect, d'intolérance, de refus de la discipline et du travail, de violence, d'agressions répétées contre les professeurs, de harcèlement des élèves entre eux, de sexisme, de délinquance et de peur...

Mais il faudrait pour mener à bien une telle mission salutaire, une lucidité et un courage qui font aujourd'hui cruellement défaut dans le paysage politique. La restauration d'une véritable atmosphère de travail à l'École, nécessite en effet que soit défini et mis en œuvre un cadrage énergique, fût-il coercitif, des élèves désinvoltes, perturbateurs ou délinquants.

**Virginie Hermant**